Paris, le 28 janvier 2020. Depuis plusieurs années, on voit fleurir de nouveaux services à la santé qui, sur le papier, facilitent la vie des patients et des professionnels de santé. Pourtant, tout n'est pas bon à prendre. ReAGJIR, le syndicat qui rassemble et représente les jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique), a décidé de travailler à une charte éthique sur l'ubérisation de la médecine pour épauler patients comme soignants dans leur choix de solutions adaptées et respectueuses de l'éthique. Neuf axes de réflexion ont ainsi été identifiés.

Trois critères orientés patients

Garantir l'accès aux soins

Maintenir la qualité des soins

Transparence sur l'utilisation des données en santé

L'accès aux soins est une vraie problématique pour tous les Français, et la situation sera plus tendue dans les prochaines années. «C'est pour cela que les solutions qui proposent des services de mise en relation patient – médecin (prise de rendez-vous, téléconsultation, avis médical…) ont le vent en poupe. Mais si elles facilitent en partie l'accès aux soins, elles peuvent aussi comporter des limites auxquelles il faut être vigilant.
», prévient le Dr. Laure Dominjon, Présidente de ReAGJIR.
«L'accès aux soins doit être éthique, équitable et le service rendu authentique.
» Les soins délivrés doivent être de qualité, mettre le patient au cœur de la consultation et respecter le parcours de soins. Par ailleurs, il faut s'assurer que les données de santé sont hébergées dans des centres agréés et ne seront pas utilisées à des fins commerciales ou communiquées à des tiers.

Trois critères au service de tous

Respecter le code de déontologie médicale

Absence d'incitation au consumérisme médical

Communication respectueuse entre les différents interlocuteurs

Le respect de la déontologie médicale peut sembler une évidence mais ce n'est pas le cas de toutes les solutions émergentes. « L'absence d'incitation au consumérisme médical est primordiale. Aussi, les solutions doivent accepter de ne pas être là pour fidéliser un client mais bien rendre un vrai service médical. Le temps des soignants, qu'il soit en présentiel ou à distance, reste précieux et irremplaçable. », rappelle le Dr. Barbara Trailin, Vice-présidente de ReAGJIR. Les différents interlocuteurs d'une solution doivent respecter une certaine réserve et des précautions quand ils échangent entre eux.

Trois critères axés soignants

Respecter les conditions de travail du médecin

Transparence des financements

Garantir l'interopérabilité

Bien que cela puisse sembler évident, les conditions de travail du médecin doivent être respectées : ce n'est pas à lui de s'adapter aux modalités de fonctionnement de telle ou telle solution mais bien aux solutions d'être facilement «intégrables» dans la vie professionnelle du soignant. Le professionnel de santé ne doit pas se sentir contraint à certains agissements. «Aut re point majeur : les financements doivent être transparents. Cela fait plusieurs années que soignants et laboratoires doivent déclarer leurs liens et potentiels conflits d'intérêts. Dans cette même lignée, il paraît indispensable de savoir qui finance quoi, pour que le soignant – ou par ricochet le patient – ne se retrouve pas touché ou redevable. Le médecin doit absolument rester libre de prescrire ce qui lui paraît le plus adapté à son patient, sans influences extérieures. », précise le Dr. Laure Dominjon. Dernier point qui peut paraître un détail mais est nécessaire : l'opérabilité d'une solution avec les outils habituels du praticien (logiciel métier ou de prise de rendez-vous, etc.), toujours dans ce souci de liberté du médecin et donc du patient.

« Nous travaillons activement sur ce dossier et le présenterons dans quelques semaines en détails à nos adhérents. S'il avait initialement vocation à s'adresser à nos confrères médecins, afin qu'ils puissent choisir, librement et de manière éclairée, telle ou telle solution (sans recommander un outil en particulier), il pourrait plus largement intéresser l'ensemble des professionnels de santé, les patients soucieux de leur liberté et les institutions qui souhaiteraient encadrer cette ubérisation de la médecine. », explique le Dr. Barbara Trailin.

A propos de ReAGJIR – www.reagjir. fr

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.

ReAGJIR C/O Collège de la Médecine Générale 6 place Tristan Bernard 75017 PARIS

www.reagjir.fr